



Baie-Mahault, le 09 Octobre 2019

LETTRE OUVERTE DU MAIRE DE BAIE-MAHAULT A LA POPULATION

Mes très chers concitoyens,

En ma qualité de Maire de la ville de Baie-Mahault, il est de mon devoir de vous tenir informés de la situation consécutive au mouvement de grève initié par l'UTC-UGTG.

Depuis près de trois semaines, les services de la ville sont paralysés. En effet, il est à noter qu'aucun des trois autres syndicats représentant le personnel au sein de notre Collectivité ne s'est associé à ces revendications.

Actuellement, les négociations bloquent sur le point de revendication n°2 relatif à la revalorisation du régime indemnitaire. Cette indemnité qui s'ajoute au traitement de base des agents est constituée d'une part fixe (IFSE Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise) et d'une part variable (CIA Complément Indemnitaire Annuel).

La revendication syndicale porte sur l'IFSE attribuée en fonction des principaux critères suivants :

- les fonctions exercées
- le grade
- le niveau d'expertise
- l'expérience professionnelle.

Il est essentiel de préciser que ces conditions d'attribution et de revalorisation ont été fixées et adoptées par délibération du Conseil Municipal du 31 août 2019, ce, après un avis favorable de l'ensemble des organisations syndicales représentées au Comité Technique (dont l'UTC-UGTG).

Aujourd'hui, au mépris de ces conditions unanimement validées, l'UTC-UGTG réclame une revalorisation immédiate du Régime Indemnitaire à hauteur de 150% qui, après discussions, a évolué vers **une augmentation de 120% pour l'ensemble des agents de la Collectivité**. Ce qui constituerait une augmentation moyenne de 350 euros mensuels par agent, et se traduirait par un **coût annuel supplémentaire de 2 726 448 euros** (deux millions sept cent vingt six mille quatre cent quarante huit euros) !

Dans un environnement financier contraint (réduction des dotations de l'Etat et la récente obligation pour la Ville de Baie-Mahault de signer le contrat CAHORS fixant un plafond maximal des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2%), le Chef d'édition responsable que je suis, se doit, mes chers concitoyens, de continuer à vous donner un service public de qualité en dépit des difficultés rencontrées.

A l'heure où les Maires sont pointés du doigt, il est hors de question que je puisse obérer les capacités financières de ma Ville, qui se traduirait par une augmentation de vos impôts, en faisant droit à de telles exigences.

Aussi, contrairement à ce qu'affirme l'UTC UGTG, j'ai proposé une solution :

- intégrant une augmentation au cas-par-cas dans un souci d'équité,
- respectueuse des critères de la délibération,
- tenant compte des obligations du contrat de CAHORS,
- et dans le respect des grands équilibres budgétaires.

Si le droit de grève est légitime, le Maire que je suis, la mère de famille que je suis et la Femme que je suis, trouve **inadmissible** que :

- des parents et des enfants soient pris en otage par le blocage de l'UCPA (Unité Centrale de Production Alimentaire) privant nos enfants de restauration.
- des jeunes chefs d'entreprise guadeloupéens installés à la pépinière d'entreprise AUDACIA, ne soient pas en mesure d'accéder aux locaux mis à disposition de CAP Excellence par la ville.
- La vie des riverains soit mise en danger par des barrages incendiaires sur les principaux axes routiers de la ville.

Force est donc de constater que cette grève dépasse désormais le cadre d'une simple revendication salariale.

Quoiqu'il en soit, soyez assurés de ma détermination et de celle de l'ensemble des élus de la majorité, à préserver les intérêts des contribuables Baie-Mahaultiens.

Votre dévouée,

Hélène POLIFONTE